



novembre 2019

Actu communautaire

► [TMS : prévalence, coûts et données démographiques dans l'UE](#)

Dans le cadre de sa prochaine campagne de sensibilisation aux troubles musculosquelettiques (TMS) qui se déroulera en 2020-2022, l'EU-OSHA publie un rapport sur ces risques qui restent le problème de santé lié au travail le plus répandu dans l'Union européenne. Le document rassemble et analyse les informations issues des principales enquêtes de l'UE et des données administratives, complétées et enrichies par des sources nationales. Il vise à fournir une base factuelle solide pour aider les décideurs politiques, les chercheurs et la communauté de la sécurité et de la santé au travail aux niveaux européen et national dans leur tâche de prévention des TMS liés au travail.

[En savoir plus](#)

► [Les premières analyses des résultats de l'enquête ESENER-3](#)

Dans un rapport publié fin octobre, l'EU-OSHA présente une première analyse des principaux résultats de la 3e Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER), réalisée en 2019. Plus de 45 000 établissements dans 33 pays ont été interrogés sur leur gestion de la sécurité et la santé au travail (SST).

Les facteurs de risque les plus fréquemment identifiés dans l'UE28 sont les mouvements répétitifs des mains ou des bras (65 %, contre 52 % en 2014), les relations avec des clients, élèves et patients difficiles (61 %, contre 58 %) et le port ou déplacement des personnes ou charges lourdes (54 %, contre 47 %). Les contraintes de temps constituent le principal facteur de risque en Finlande, en Suède (74 %) et au Danemark (73 %), et le second aux Pays-Bas (64 %).

L'EU-OSHA souligne que 5 % des établissements de l'UE28 déclarent n'avoir aucun des facteurs de risque généraux pris en compte et que près de 25% déclarent ne pas rencontrer de risques psychosociaux.

L'enquête 2019 inclut des questions supplémentaires sur l'impact de la numérisation ou des positions assises prolongées. En comparaison avec l'enquête précédente, il est encourageant de constater que la proportion d'établissements effectuant des évaluations de risques a augmenté dans certains pays.

[En savoir plus](#)

► [Une recommandation en vue d'élargir l'accès des travailleurs à la protection sociale](#)

Faute de disposer d'une compétence pour intervenir dans les systèmes nationaux de sécurité sociale, l'UE "recommande" aux États membres de garantir à tous les travailleurs un

accès à la protection sociale.

Adoptée définitivement le 8 novembre par le Conseil, la Recommandation - texte non contraignant - met en œuvre le principe n° 12 du Socle européen des droits sociaux. Elle dispose que "les travailleurs salariés et, dans des conditions comparables, les travailleurs non salariés ont droit à une protection sociale adéquate, quels que soient le type et la durée de la relation de travail". Le Conseil constate que l'insuffisance de protection sociale de certains travailleurs salariés atypiques et non salariés pourrait à long terme "mettre en danger le bien-être et la santé des personnes", "contribuer à accroître l'incertitude économique, le risque de pauvreté et les inégalités" ou encore "réduire la confiance dans les institutions".

Les États devraient garantir un accès à l'ensemble des branches (chômage ; maladie et soins de santé ; maternité et paternité ; invalidité ; vieillesse et survie ; accidents du travail et maladies professionnelles). Les salariés doivent bénéficier contre ces risques d'une couverture obligatoire et, les non salariés, au moins d'un accès volontaire. Par ailleurs, les États doivent veiller "à ce que les droits, qu'ils soient acquis dans le cadre de régimes obligatoires ou volontaires, soient préservés, accumulés et/ou transférables dans tous les types de statuts d'emploi salarié et non salarié et dans l'ensemble des secteurs économiques, tout au long de la carrière de l'intéressé ou au cours d'une période de référence déterminée et entre les différents régimes d'une branche donnée de la protection sociale.

Les États ont 18 mois pour mettre en œuvre ce texte.

(Avec IRShare)

Recommandation

Actu normalisation

► [Les priorités de la CES en matière de normalisation pour 2019-2023](#)

Pour une "Europe plus juste pour les travailleurs", la Confédération européenne des syndicats (CES) a présenté ses priorités quinquennales en matière de normalisation et les actions qu'elle entend mettre en œuvre :

- Maintenir en interne un centre de compétences sur la normalisation, la coordination et la mise en commun des connaissances et de l'expertise syndicales dans le domaine
- Convenir d'un nouvel accord-cadre de partenariat avec la Commission et l'AELE
- Surveiller et contribuer à l'élaboration des normes européennes (et internationales) qui pourraient affecter les conditions de travail, et s'assurer que les normes offrent des conditions de travail d'une qualité irréprochable et respectent le dialogue social et les conventions collectives
- Apporter sa contribution politique et technique pour s'assurer que les normes n'empiètent pas sur le droit du travail, les conventions collectives et la négociation collective
- Renforcer la capacité de normalisation des syndicats (nationaux), y compris via l'expansion d'un réseau d'experts syndicaux
- Apporter son aide aux organismes de normalisation auxquels ses affiliés et elle-même peuvent offrir une contribution active (CEN, CENELEC, ETSI, ISO, CEI par ex.)
- Éviter le transfert d'activités normatives vers des organismes de normalisation sur lesquels les syndicats n'ont aucune influence (organismes de labellisation, organismes de certification, consortiums fermés, organismes industriels, etc.)
- Encourager une réflexion sur la nécessité d'un label social (CES), avec des critères sous-jacents (fixés par les syndicats) ainsi que sur une meilleure participation des travailleurs au processus d'audit de la norme ISO 45001 sur les "systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail".

► La France fait partie des pays les plus actifs en normalisation

Selon le Baromètre international 2019 publié par Afnor, la France arrive en 2^e place des pays les plus actifs au plan européen en ce qui concerne la santé et la sécurité au travail, avec une part de 13% des responsabilités de structures actives au CEN. Elle se place au 3^e rang au plan international (ISO). L'Allemagne est en tête au plan européen (51%) comme international (26%).

Afnor souligne la mobilisation des parties prenantes françaises dans l'important comité technique ISO/TC 195 sur les Machines et matériels pour la construction des bâtiments ainsi que le renforcement de leur position au comité ISO/TC 96 sur les appareils de levage à charge suspendue. Enfin, Afnor rappelle l'initiative qui a consisté à promouvoir au niveau international la norme française sur la Qualité acoustique des espaces de bureaux ouverts. Tous sujets confondus, la France est 6^e parmi les pays qui se distinguent par leurs responsabilités dans les comités techniques et sous-comités ISO. L'Allemagne, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Chine et le Japon la devancent.

► Novembre 2019 : quoi de neuf en normalisation SST ?

EUROGIP publie le résultat de la veille qu'il exerce dans le cadre de son activité Normalisation en santé-sécurité au travail (SST) - publications de normes, nouveaux sujets inscrits au programme normalisation et consultations.

Télécharger le "quoi de neuf en normalisation SST" de novembre 2019

Pour en savoir plus sur tous ces sujets ou vous positionner si vous êtes intéressé, merci d'écrire à Saphia FORTASSI : fortassi@eurogip.fr

Actu pays

► GRANDE-BRETAGNE : les chiffres clés 2018/2019 de la SST

Le Health and Safety Executive (HSE) a publié les données relatives à la santé et la sécurité au travail (SST) pour la période 2018/2019. Les données clés sont les suivantes :

- travailleurs atteints d'une maladie liée au travail : 1,4 million
- stress, dépression ou anxiété liés au travail : 600 000 cas
- TMS : 500 000 cas
- travailleurs victimes d'une blessure non mortelle : 600 000
- accidents du travail mortels : 147
- décès dus au mésothéliome lié à des expositions passées à l'amiante (2017) : 2 526
- accidents non mortels déclarés par les employeurs en 2018/2019 (source RIDDOR) : 69 208

En outre, le rapport du HSE fait état d'un coût annuel en 2017/2018 de 5,2 milliards de £ lié aux accidents du travail et de 9,8 milliards lié aux nouveaux cas de maladies du travail, à l'exclusion des maladies à longue latence telles que le cancer.

Au total, 28,2 millions de jours de travail ont été perdus en 2018/2019 en raison de maladies professionnelles ou d'accidents de travail.

En savoir plus

► ITALIE : la sécurité au travail au cœur d'une campagne sur la Rai

Du 4 au 10 novembre, la 3e chaîne d'information de la Rai, la télévision publique italienne, a diffusé à une heure de grande écoute une campagne de l'INAIL sur la santé au travail. À

travers les témoignages de personnes directement concernées, l'Institut a voulu mettre l'accent sur le "massacre sans fin" des morts au travail.

Selon les données officielles de l'INAIL, les accidents du travail mortels étaient au nombre de 700 en 2018, soit une hausse de 4,5% par rapport à l'année précédente.

Au-delà de la dimension humaine, l'un des messages que la campagne vise à faire passer est que la sécurité ne doit pas être considérée comme un coût, mais comme un investissement qui rapporte en termes de productivité accrue et de satisfaction professionnelle, tant pour les travailleurs que pour les employeurs. La formation est l'un des leviers essentiels en ce sens.

[En savoir plus](#)

► [SUÈDE : l'usine est fermée pendant que les employés apprennent à bien tomber](#)

Les chutes sont les principales causes d'accidents du travail en Suède. Pour prévenir ces risques, l'entreprise Proplate a instauré une formation pour que ses salariés travaillent leur équilibre et leur force et qu'ils acquièrent des techniques de chutes.

Chaque jeudi pendant 10 semaines, la production s'arrêtera et plus de 100 mètres carrés de tapis de judo seront disposés dans la grande salle des machines de l'usine. La formation est dispensée par quatre instructeurs de judo, selon un programme développé en collaboration entre l'association suédoise de judo et l'AFA Försäkring qui a réuni un médecin, un ergothérapeute et trois physiothérapeutes.

"Il est extrêmement important de prévenir les accidents et cette formation procure un bon exercice physique tout en étant amusant", déclare Max Björk, PDG de Proplate. Plus globalement, l'enjeu est aussi de réduire les congés maladie et les coûts de santé et de réadaptation pour les employeurs et la société en général.

[En savoir plus](#)

► [BELGIQUE : chiffres 2018 relatifs aux accidents de travail](#)

Le rapport annuel de l'Agence fédérale des risques professionnels (Fedris) révèle que pour la 3^e année consécutive, le nombre d'accidents du travail dans le secteur privé a augmenté, passant de 157 242 à 168 462 accidents. Mais compte tenu du fait que la population active a augmenté aussi, l'on constate en réalité une tendance à la baisse qui se poursuit depuis quelques années.

La plupart des accidents se sont produits dans l'industrie et la construction et la catégorie d'âge de 20 à 29 ans enregistre un taux d'accident supérieur à la moyenne.

Près d'un accident sur deux (47,9%) a entraîné un arrêt de travail ; 42,3% des victimes ont pu continuer à travailler, 9,8% ont été déclarées en incapacité de travail permanente. L'on a compté une issue fatale dans 0,1% des cas.

Tout comme les années précédentes, les accidents sur le chemin du travail ont eu des suites plus graves. Le pourcentage d'accidents avec incapacité permanente prévue s'élève à 11,3 %.

Agenda

► [XXIIe Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail, 4-7 octobre 2020, Toronto \(Canada\)](#)

► [Débats d'EUROGIP, 12 mars 2020, Paris](#)

EUROGIP organise sa prochaine conférence européenne le 12 mars 2020 à Paris sur le thème de la prévention des risques professionnels dans le secteur des soins aux personnes âgées dépendantes.

▶ [SHO2020 - Symposium international sur la sécurité et l'hygiène au travail, 6-7 avril 2020, Porto \(Portugal\)](#)

▶ [EPICOH 2020, 31 août -3 septembre 2020, Montréal \(Canada\)](#)

Vous pouvez recevoir la newsletter chaque mois en vous y [abonnant](#)
ou consulter à tout moment les informations publiées sur [Eurogip infos](#)
Eurogip infos est une publication d'Eurogip. Conformément à la loi 2004-801 du 6 août 2004 (...) modifiant la loi 78-17
du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui
vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à Eurogip - 51 avenue des Gobelins - 75013 Paris ou écrivez à
eurogip@eurogip.fr